



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95
Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
050-200057362-20240322-A2024-013-AR
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2024-013

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le risque de glissement de la toiture d'une grange, sise 26 Village de Réthoville,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – En raison du risque, un rétrécissement de la voirie est mis en place. La circulation des véhicules ne pourra s'effectuer que sur 1 voie.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la commune.

Article 3 – La commune et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 21 mars 2024

Le Maire,
Richard LETERRIER

